juges. Une raillerie, un geste, un mot pourrait être le rien qui obstrue la fissure.

Quand les gens se débarbouillent, on a mauvaise grâce à leur rappeler qu'ils en avaient bien besoin.

Assister à la scène en spectateurs impassibles, et lui donner sa conclusion en juges résolus, voilà, d'après moi, ce qu'ont à faire les hommes de haut mérite et de grand patriotisme auxquels le « bloc » a fermé la porte de la Commission.

J. B.

LA CRISE DU « BLOC »

La Plaine gémissait sur les crimes de la Montagne, mais, esclave de la peur, de la livide peur, la Plaine sanctionnait de son vote toutes les décisions de la Montagne.

On a bien raison de dire que l'histoire n'est qu'un perpétuel recommencement. Comme il y a cent dix ans, la nouvelle Montagne dont MM. Jaurès, Dubief et Maujan sont les meneurs, terrorise la nouvelle Plaine qui a pris le nom d'Union démocratique et que préside M. Etienne. Seulement, la Plaine de la Convention était muette; l'Union démocratique est très loquace. Avant d'entériner les décisions de la Montagne, elle proteste, crie, tempête, puis..... capitule.

Ce qui s'est passé hier à la réunion des groupes de la majorité fait craindre que, dans sa crise présente, elle ne déroge pas à l'usage.

« Ce qu'on nous demande, s'est écrié M. Colin, député d'Alger, c'est de voter une loi qui créerait des incapacités personnelles. Jamais. »

M. M. Aubry, député de Constantine, renouvelant la déclaration qu'il avait faite à la Commission des associations :

Le texte proposé est arbitraire. La loi de 1901 vise la Congrégation et non la congréganiste. Or, aujourd'hui on veut atteindre le congréganiste, alors qu'il a rompu les liens qui l'unissaient à la Congrégation. Si on veut frapper l'enseignement congréganiste, qu'on fasse une loi sur l'enseignement, mais qu'on ne procède pas par voie incidente.

Puis l'on passait au vote.

Par 15 voix contre 11, l'Union démocratique repoussait la motion d'ajournement présentée par M. Caillaux.

Par 22 voix contre 18, elle se ralliait au texte de la Commission des associations.

Que feront maintenant ces 18 ?

C'est la question qui a été posée dans les couloirs à plusieurs d'entre eux.

— Par esprit politique, par discipline républicaine, pour ne pas renverser le ministère, répondaient-ils, nous suivrons le gouvernement.

— Mais vous déclarez tout à l'heure son texte antijuridique, injuste, abominable même!

— Oui... mais la raison d'Etat. Nous devons nous incliner devant la raison d'Etat.

A la gauche radicale, même note :

Une dizaine de députés ont formulé des réserves sur le texte de la Commission. M. Morlot a même posé aux trop fougueux ministériels cette cette embarrassante :

— Est-ce que les congréganistes que M. Chaumié a nommés des employés publics, après leur avoir fait enlever leur soutane, seront atteints par la nouvelle loi?

Finalement, le groupe a chargé son bureau de s'entendre avec les autres groupes de la majorité, en vue d'établir un texte qui, tout en armant le gouvernement, ne soulèverait pas les mêmes objections que celui de la Commission.

Comment le bureau de cette autre fraction de la Plaine a-t-il rempli son mandat?

En capitulant, lui aussi, sur toute la ligne, puisque la délégation des groupes de gauche s'est ralliée, à l'unanimité, au texte de la Commission.

C'est dans la Montagne même, dans le groupe radical-socialiste, que se sont produites les résistances les plus sérieuses et, semble-t-il, les plus durables.

M. Charles Bos ne s'est pas laissé effrayer par la fameuse raison d'Etat. Il a rappelé que, samedi dernier, M. Vallé, garde des sceaux, n'avait pas hésité à déclarer que ce même texte était inutile.

— Je l'entends encore s'écrianl, a ajouté M. Bos :

Mes scrupules s'opposent à ce que je soutienne à la tribune une telle proposition. Je ne peux avoir l'air, comme garde des sceaux, de me moquer de la Cour de cassation. En ce qui concerne les anciens congréganistes laïcisés et élevant individuellement, je ne peux que vous répéter avant que vous ne preniez une décision : attendez les jugements qui ne manqueront pas d'être rendus. Vous verrez après.

M. Combes insista. Il redit qu'il lui fallait un texte, parce qu'il se méfiait et de la Cour de cassation et des magistrats.

A ce moment, je me permis d'intervenir et, m'adressant à M. Vallé, je m'écriai :

Cette loi, si vous vous acharnez à la faire voter, sera traitée de loi d'exception, comportant la Congrégation forcée à temps et l'interdiction de séjour.

Et le garde des sceaux de me répondre :

Je le sais bien, aussi je ne la défendrai pas à la tribune; je ne veux pas qu'on puisse dire de moi que j'ai soutenu un texte antijuridique et absolument inutile.

Et se tournant vers M. Combes : « Mais, Monsieur le président, ajouta-t-il, c'est une loi politique; vous êtes, vous, un homme politique, défendez-la. »

M. Charles Bos a conclu ainsi :

— Oui ou non le parti républicain doit-il entrer dans la voie des lois d'exception?

Jamais je ne voterai une loi d'exception.

Le groupe a répondu à ces arguments péremptoires, en adoptant le texte, objet du débat, par 40 voix contre 6 et 4 abstentions.

Ont voté contre : MM. Hubbard, Charles Bos, Buisson, Pierre Baudin, Defontaine et Micmap. Les abstentionnistes sont MM. Klotz, Astier, Dauzon et Messimy.

M. Buisson a annoncé qu'il reprendrait devant la Chambre l'amendement qu'il a soutenu devant la Commission et dont le rejet a amené sa démission. Au lieu de viser les établissements où des fonctions de direction ou d'enseignement seraient exercées « par un ou plusieurs anciens membres de l'établissement fermé », on s'occuperait seulement des établissements comprenant « plusieurs personnes ».

Mais, si son amendement est repoussé, M. Buisson, lui aussi, acceptera, par raison d'Etat, le texte de la Commission.

En résumé, la séance de lundi, qui pourrait être celle des relèvements de caractères, ne sera-t-elle pas celle des capitulations de conscience?

A. JANNE.

LE PRÉFET DU CANTAL

L'annonce de l'interpellation de M. Firmin Faure sur l'attitude du préfet du Cantal et du sous-préfet de Murat lors d'une récente manifestation a eu le don d'émouvoir ces fonctionnaires.

La *Croix cantalienne* annonce en effet que, dès lundi, le préfet Ramonet a pris en hâte le train pour Paris où le mandait le président du Conseil.

ANDRÉ SÉVIT

Perpignan, 18 juin. — Le ministre de la Guerre vient de suspendre pour un an le capitaine de cavalerie en retraite Bertran de Balanda, officier acheteur de la remonte en cas de mobilisation, qui avait été récemment condamné à six jours de prison pour avoir refusé l'entrée de son domicile au commissaire spécial qui prétendait y constater la présence d'une ancienne religieuse.

Pour faire plaisir à M. André, il faut enfoncer les portes des autres et non défendre les siennes contre les cambrioleurs officiels.

ÉCHOS POLITIQUES

Elections sénatoriale et législative

La Seine-Inférieure, département désigné par le sort pour élire un sénateur en remplacement de M. Clamageran, inamovible, décédé, procédera à cette élection le 2 août.

Les délégués sénatoriaux seront nommés le 28 juin.

L'élection d'un député à Bordeaux (4e circonscription), en remplacement de M. Decrais, passé au Sénat, est fixée au 12 juillet.

LA CANDIDATURE SYVETON

M. Syveton continue avec activité sa campagne électorale. Son élection au premier tour paraît assurée. Les deux candidats du « bloc », MM. Le Foyer et Rodenet ne se font d'ailleurs aucune illusion.

M. LOUBET A LONDRES

Le déjeuner au Guildhall

La plupart des détails du déjeuner qui aura lieu au Guildhall en l'honneur du président Loubet sont dès maintenant arrêtés. Les invités seront environ 900.

Voici le menu :

Tortue à l'anglaise, mayonnaise de saumon, œufs en galée d'aspic, soufflé de homard à la moderne, chaudfroid de crevettes, caille aux cerises, tomates à l'algérienne, petites mousses de canetons aux petits pois, poulets rôtis, pâtés à la maître d'hôtel, bœuf rôti, langues de bœuf braisées, gelées au mandarin, gelées à la polipadour, crèmes aux pistaches, meringues à la française, salade de fruits à la favorite, glaces napolitaines.

Dessert : Ananas, raisins, pêches, fraises.

200 cuisiniers et maîtres d'hôtels seront employés, et le service comprendra :

32 soupières de potage, 102 plats de saumon, 68 de sel, 105 de homard, 65 de cailles, 65 de côtelettes d'agneau, 36 de canetons, 35 de jambon, 186 de poulets, 37 de viandes froides (pâtés), 60 de langues, 62 de gelées, 120 de pâtisseries, 180 pintes de glace, 63 douzaines de bouteilles de champagne sont commandées.

A Calais

Le capitaine de vaisseau Bashme, commandant le *Guichen*, est venu aujourd'hui à Calais pour étudier l'entrée du port. Le résultat de cet examen est que le *Guichen* pourrait facilement entrer dans le port et accoster à quai, sur l'ordre du président Loubet de Londres.

Le Conseil municipal de Calais, réuni en séance extraordinaire mardi soir, a voté 20 000 francs pour la réception du président de la République le 9 juillet.

La reine Hélène à Paris

Il est officiel que la reine d'Italie accompagnera Victor-Emmanuel dans son voyage en France.

L'EX-PRINCESSE DE SAXE EN FRANCE

La princesse Louise de Toscane et sa fille sont arrivées hier à Ronno, commune de l'arrondissement de Villefranche, canton d'Amplepuis. L'ex-princesse de Saxe est descendue au château de Ronno, appartenant à la comtesse de Saint-Victor.

Chambre des députés

SÉANCE DU JEUDI 18 JUIN

Séance à 2 heures : M. Guillain préside.

Les sécularisations

M. Massé dépose le rapport de la Commission des associations sur les sécularisations des anciens membres des Congrégations enseignantes.

Sur divers bancs. — Lisez! lisez!

M. Massé lit son travail.

Quand il arrive à l'indication des mesures proposées contre les « sécularisés » suspects, quelques interruptions se produisent :

— Faites donc une loi portant qu'ils seront fusillés tout de suite! dit M. Binder.

Et M. Julien Goujon. — Vous serez ministre de l'Instruction publique dans le prochain Cabinet!

Naturellement, l'extrême-gauche applaudit avec enthousiasme les trouvailles de M. Combes et de son rapporteur.

Des rires ironiques accueillent à droite cette énorme affirmation, que le gouvernement et la Commission n'entendent nullement violer la liberté des anciens congréganistes.

— En effet, interrompt M. l'abbé Gayraud, tant qu'on ne les aura pas décapités, il n'y aura pas de « diminutio capitis ». (Rires et appl. au centre et à droite.)

M. Massé, dans son rapport, n'accepte, du reste, aucune modification aux dispositions tracées par M. Combes, soit sous forme d'amendement, soit sous forme de protestation quelconque.

L'extrême-gauche applaudit plus fort.

M. Lasies, s'adressant à l'extrême-gauche. — Si on vous avait appliqué la loi sur les menées anarchistes, qu'est-ce que vous auriez dit? Elle était pourtant bien moins dure que celle que vous applaudissez. (Rires à l'extrême-gauche.)

M. Massé. — Votre Commission vous demande de fixer à lundi prochain la discussion du rapport. (Appl. à l'extrême-gauche.)

M. Hubbard. — Au nom d'un certain nombre de mes amis, je demande aux républicains, aux anticléricaux spécialement, de décider qu'elle discutera d'abord le rapport, qui sera distribué demain, de M. Rabier, sur le projet relatif aux Congrégations de femmes.

Sur ce projet, qui est de l'initiative du gouvernement, nous sommes tous d'accord, et il soulève une question de principe.

L'autre projet, au contraire, qui est dû à l'initiative parlementaire, porte sur un point de détail : il a suscité des divisions au sein même de la Commission, et amené la démission de son président, M. Buisson.

M. Gérault-Richard. — M. Buisson proteste, vous interprétez mal son acte.

M. Hubbard. — Monsieur Gérault-Richard, n'essayez pas de l'intimidation ni des menaces! (Rires et appl. en sens divers.)

Je demande au gouvernement de s'associer à la procédure que je propose, et qui a été suivie par la Commission, et j'espère que la majorité s'y associera aussi.

M. Combes, président du Conseil. — Il n'est pas d'usage que le gouvernement intervienne pour la fixation de l'ordre du jour.

Mais puisque M. Hubbard m'y invite si expressément, je me rends à son désir.

Il voudrait que la Chambre, avant de se prononcer sur le petit projet (Rires ironiques au centre et à droite) que nous lui soumettons, tranchât la question du refus d'autorisation aux Congrégations de femmes.

Il est certain que toute la majorité se retrouvera unie sur ce point comme elle l'a été lorsqu'il s'agi de régler le sort des Congrégations d'hommes.

Ce projet ne sera pas discuté et, par suite, n'aura pas à être présenté au Sénat; il en est autrement du rapport de M. Massé. (Appl. ironiques au centre et à droite.)

Messieurs de la droite, vous ne m'avez pas habitué à votre approbation (Rires), mais elle n'est pas désintéressée.

M. Lasies. — Parbleu! (Nouveaux rires.)

M. Combes. — Vous spéculez sur les divergences d'opinions signalées à la tribune par M. Hubbard.

C'est une raison de plus pour que je prie la Chambre de repousser la proposition de M. Hubbard et de fixer à lundi la discussion du rapport Massé. (Appl. à l'extrême-gauche.)

La proposition Hubbard est repoussée par 304 voix contre 181; en conséquence, la date de lundi est acceptée.

La Commission du budget

A la demande du ministre des Finances, la nomination de la Commission du budget de 1904 est fixée à mardi.

L'amélioration des casernements

M. Capéran dépose une proposition sur l'amélioration des casernements à réaliser au moyen de prélèvements sur les octrois. Renvoi à la Commission de l'armée.

Le gouffre aux millions

Autre proposition, celle-ci de M. Fernand Brun, tendant à la création de pensionnats d'enseignement primaire laïque.

La suppression des Congrégations religieuses enseignantes d'hommes, dit l'orateur, a privé les familles d'un avantage matériel considérable pour l'instruction et l'éducation de leurs enfants.

La suppression prochaine des établissements enseignants de religieuses va accentuer cette situation, à laquelle l'enseignement primaire laïque est impuissant à parer.

C'est pourquoi il est indispensable de créer, aux frais de l'Etat, à titre d'établissements annexes aux écoles primaires laïques, des pensionnats qui permettent à l'enseignement officiel de lutter contre l'enseignement privé.

La proposition est renvoyée à la Commission de l'enseignement.

A gauche et à droite. — Et la Commission du budget, on ne lui demande pas son avis sur ces nouveaux millions à jeter à l'eau?

La question reste sans réponse.

Validation d'élection

L'élection de M. Deville dans le IVe arrondissement de Paris, est validée sans débat, et on reprend la discussion sur

Les juges de paix

M. Cunéo d'Ornano proteste contre le principe de l'article 1er qui établit le juge de paix en juge unique.

Il se propose de demander, à la fin du débat, le retrait d'urgence pour une deuxième délibération qui permette à la Chambre de revenir sur ce vote hâtif.

A partir de l'article 2 vient toute une série d'articles énumérant les contestations sur lesquelles les juges de paix pourront prononcer soit sans appel jusqu'à la valeur de 300 francs, soit à charge d'appel jusqu'au taux en dernier ressort des tribunaux de première instance, soit à charge d'appel à quelque valeur que la demande puisse s'élever.

Cette énumération occupe plusieurs pages grand in-8° du rapport de M. Cruppi.

La discussion consiste uniquement à s'expliquer sur l'intérêt qui s'attache à introduire ici, de-là, dans ce texte très touffu, un ou deux mots destinés à l'éclairer ou à le compléter.

L'aridité de ce débat a vite fait d'opérer dans les tribunes publiques le vide le plus absolu; heureux public! Inutile de dire que les députés n'ont pas été des derniers à prendre la fuite.

Quelques modifications de rédaction sont acceptées sur proposition de MM. Berry, Julien Goujon, Perroche, Lepelletier, Guilloteaux, Lamy, Ollivier.

15 articles sont adoptés.

La séance continue.

ECHOS PARLEMENTAIRES

L' « ACTION LIBERALE »

Le groupe parlementaire de l'*Action libérale populaire* s'est réunie cette après-midi.

Il a chargé M. Amédée Reille d'intervenir au nom du groupe, dans la discussion devant la Chambre du rapport de M. Massé.

LE GROUPE NATIONALISTE

Le groupe nationaliste s'est réuni sous la présidence de M. Cavaignac.

M. Cavaignac a exposé les conséquences du projet d'impôt sur le revenu.

M. Pugliesi-Conti a annoncé qu'il allait déposer une proposition de loi sur la circulation des automobiles.

M. Delarbre a entretenu le groupe de l'épidémie de Rouen et de l'évacuation de la garnison.

SÉNAT

SÉANCE DU JEUDI 18 JUIN

M. Fallières préside.

La séance est ouverte à 2 h. 1/2.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de l'interpellation sur l'épidémie de Rouen.

M. Clémenceau a la parole.

Il flétrit le régime hygiénique observé dans les casernes.

Il trouve que les casernes sont défectueusement aménagées et qu'il y a un trop grand nombre d'hommes dans chaque chambrée.

Il critique l'autorité militaire qui, d'après lui, n'aurait pas pris les précautions nécessaires.

Il désirerait que, dans chaque caserne, il y ait des filtres afin de donner de l'eau salubre aux soldats.

M. le ministre de la Guerre répond que le commandement et le corps médical ne sont pas responsables de l'épidémie.

Il a fait partir la garnison de Rouen et il va demander l'avis de l'Académie de médecine sur les mesures sanitaires à prendre.

M. Labbé déclare qu'il a confiance dans le ministre et M. Waddington assure que la ville de Rouen prêtera son concours au gouvernement.

ECHOS DU SÉNAT

La Commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à l'amnistie pour faits de grèves a adopté le projet tel qu'il avait été déposé primitivement par le gouvernement, en excluant de l'amnistie les faits qualifiés crimes par la loi.

M. Vagnat a été chargé du rapport.

Procession de Sainte-Foy-les-Lyon

Lyon, 18 juin. — De notre correspondant :

Le maire de Sainte-Foy-les-Lyon, M. Dumarest, vient de prendre un arrêté qui sera affiché ce soir sur les murs de la commune.

Aux termes de cet arrêté, tous cris, sifflets, etc., poussés dimanche prochain sur la place de Sainte-Foy-les-Lyon donneront immédiatement lieu à des poursuites verbaux.

J'apprends, d'autre part, que le préfectoral s'est livré à de nombreuses démarches auprès de l'honorable maire de Sainte-Foy-les-Lyon pour lui demander de prendre un arrêté interdisant la procession projetée. M. Dumarest s'y est énergiquement refusé.

Mais il est possible qu'elle prenne alors cet arrêté à son compte.

On donnerait ainsi satisfaction aux rancunes d'une poignée de perturbateurs intolérants et d'une bande de gens sans aveu.

De leur côté les catholiques s'organisent pour faire respecter leur liberté.

ELECTIONS A L'ACADÉMIE-FRANÇAISE

Il y a 36 votants, la majorité absolue est de 19

Fauteuil de M. Gaston Paris.

Deux tours de scrutin :

1er tour. — MM. Delafosse, 17; Masson, 14.

2e tour. — MM. Delafosse, 14; Masson, 19 élu.

Fauteuil de M. Legouvé.

Trois tours de scrutin :

1er tour. — MM. René Bazin, 12; Larroumet, 10; Gebhardt, 11.

2e tour. — MM. René Bazin, 16 Larroumet 10; Gebhardt, 10.

3e tour. — MM. René Bazin, 21, élu; Larroumet, 8; Gebhardt, 7.

OBSÈQUES DU GÉNÉRAL BRIOIS

Nantes, 18 juin. — Ce matin, à 11 heures, ont été célébrées à l'église Saint-Donatien les funérailles du général de division Brioix.

En tête du deuil marchaient le général Grisot, commandant en chef le 11e corps d'armée, et le fils du défunt, sous-lieutenant de hussards.

Les principales autorités civiles suivaient. Les troupes de la garnison formaient le cortège, qui s'est déroulé au milieu d'une foule considérable de curieux.

L'absoute a été donnée par Mgr Rouard, évêque de Nantes.

Après la cérémonie religieuse, le cercueil, couvert du chapeau et de l'épée du général, été placé sur les marches de la basilique, et toute la garnison, infanterie et cavalerie, a défilé devant aux sons de la musique militaire, les officiers saluant de l'épée.

Au cimetière Saint-Donatien, où a eu lieu l'inhumation provisoire, le général Grisot et le général Donop ont prononcé des discours à la mémoire de leur camarade.

LES BAGARRES DANS LES ÉGLISES

A AUBERVILLIERS

M. André, juge d'instruction, a entendu, cette après-midi, de nombreux témoins relatifs aux agressions dont les fidèles de l'église d'Aubervilliers ont été victimes de la part des anarchistes du groupe Charbonnel.

Le magistrat a reçu, notamment, les dépositions de M. l'abbé Valedier, curé de la paroisse, de notre collaborateur, M. Janne, de MM. de Fréchencourt, de France et Bois, publicistes.

Ces témoins ont déclaré que la bagarre avait été dirigée par MM. Charbonnel, Téry et Béranger, que les perturbateurs ne s'étaient pas contentés d'interrompre le prédicateur en poussant des cris, mais qu'ils avaient blessé des femmes et des enfants en jetant des chaises et des tabourets et en essayant d'escalader la chaire pour assommer M. l'abbé Coubé.

Interrogés ensuite sur l'accusation portée contre le prédicateur d'avoir lancé des chaises du haut de la chaire, les témoins ont protesté contre cette calomnie qu'ils avaient prise, tout d'abord, pour une plaisanterie de journaliste.

A BELLEVILLE

Cette après-midi également, M. Jolliot, juge d'instruction, a entendu MM. Rondeau, vice-président du Cercle catholique, et Angiboust, au sujet des incidents de l'église de Belleville.

Mgr Augouard à Poitiers

S. G. Mgr Augouard, le vaillant évêque missionnaire du Haut-Congo français, présidait, dimanche, à Poitiers, sa ville natale, la procession de la Fête-Dieu.

A l'issue de cette cérémonie, qui fut imposante par le grand nombre de fidèles, d'hommes surtout, qui étaient accourus, le prélat fut l'objet d'une grandiose manifestation de sympathie, et des cris nombreux de : « Vive Mgr Augouard! » l'accompagnèrent jusqu'à son domicile.

Cette ovation est une réponse significative et bien méritée, de la population de Poitiers, aux ridicules et grotesques insultes qu'un triste personnage s'est permis, tout dernièrement, d'adresser à Mgr Augouard et de faire placarder sur les murs de la ville.

Il a pu juger dimanche de l'impression qu'elles avaient produite à Poitiers.

La Société antiesclavagiste de France

Hier, 17 juin, l'assemblée générale de la Société antiesclavagiste s'est tenue chez son président, M. Wallon, sous la présidence de S. Em. le cardinal Perraud, président d'honneur. Dans l'assistance : Mgr Legros, directeur général; MM. Georges Picot, Le Myre de Vilers, le baron d'Avril, l'abbé Gardey, Clavery, le général Philebert, etc., et les représentants des principales Sociétés de missionnaires qui se partagent l'évangélisation de l'Afrique.

Le baron Joseph du Teil a été nommé secrétaire général en remplacement du regretté M. Antonin Lefèvre-Pontalis, décédé.

Cette réunion a permis de constater l'état particulièrement prospère de la Société qui, en dehors d'allocations à ses sept villages de liberté existants, de subventions aux missions d'Océanie, et de secours aux esclaves libérés de Madagascar, a pu fonder en 1902 cinq nouveaux villages et en 1903 six autres villages, ce qui va porter au nombre de dix-huit les créations de ce genre faites par la Société. Comme nos missions de l'Afrique occidentale possèdent en sus deux villages, dus l'un à la Sacrée Congrégation de la Propagande de la Foi et l'autre à un missionnaire du Saint-Esprit, le P. Bichet, et que le Congrès antiesclavagiste d'Italie émis à Rome, dans que nous l'avons annoncé en avril, un vœu favorable à ces fondations, l'on voit que le réseau des villages de liberté va devenir de plus en plus important.

L'« ACTION LIBÉRALE POPULAIRE »

Dans les Charentes

Une tournée de propagande et d'organisation est faite en ce moment dans les Charentes, au nom de M. Piou, par M. Fr. de Boisredon, secrétaire du Comité directeur de l'A. L. P. M. de Boisredon doit parler notamment à Pons, centre du fief sénatorial de M. Combes.

A L'HOTEL DE VILLE

Le Conseil général a renouvelé hier le bureau qui restera en fonctions jusqu'aux élections prochaines.

Au premier tour, pour le président, les voix se répartissaient ainsi : M. Ranson, radical, 49 voix; M. Ernest Caron, antiministériel, 29 voix; M. Foursin, antiministériel, 26 voix.

M. Foursin, avant le second tour, ayant déclaré qu'il n'était pas candidat, M. Ernest Caron a été ensuite élu par 54 voix, contre 46 données à M. Ranson, candidat de la Maçonnerie et vice-président du Grand-Orient. M. Ernest Caron représente au Conseil le quartier Vivienne depuis 1899. Il a été président de la Chambre des agrées près le tribunal de commerce de la Seine.

Un seul tour a été nécessaire pour l'élection des vice-présidents; ce sont MM. Marquez et César Caire, tous deux nationalistes, à qui sont attribuées ces fonctions.

Plus laborieuse a été l'élection des quatre secrétaires, et il n'a pas fallu moins de trois tours de scrutin.

Ont été élus, MM. Squeville, Quintaine, Fortin et Gros, nationalistes, à une forte majorité.

M. Bellan, syndic du Conseil municipal, a été maintenu, selon l'usage, syndic du Conseil général.

CONDAMNATION D'UN INSTITUTEUR PUBLIC

La Cour d'assises de l'Oise a condamné à deux ans de prison Levêque (Marie-Aristide-Joseph), 42 ans, marié, instituteur laïque à Fresnes-l'Eguillon, canton de Chaumont-en-Vexin, inculpé d'attentats à la pudeur sur plusieurs de ses élèves âgés de moins de 15 ans.

Voilà une information que ni la *Lanterne*, ni la *Petite République* ne reproduiront.

S'il s'agissait d'un Frère, quels cris, quels hurlements!

FORMULE PRESCRITE PAR S. S. LÉON XIII POUR

LA CONSÉCRATION DU GENRE HUMAIN

AU SACRÉ CŒUR DE JÉSUS

LE 11 JUIN 1899

Très doux Jésus, Rédempteur du genre humain, jetez un regard favorable sur nous, qui très humblement sommes prosternés au pied de votre autel. Nous sommes et nous voulons être vôtres, mais pour que nous puissions vous être unis par des liens plus solides, voici qu'en ce jour chacun de nous se consacre spontanément à votre Sacré Cœur.

Beaucoup d'hommes ne vous ont jamais connu, beaucoup vous ont méprisé en transgressant vos commandements; ayez pitié des uns et des autres, ô très bon Jésus, et entraînez-les tous vers votre saint Cœur. Soyez, ô Seigneur, le roi non seulement des fidèles qui ne se sont jamais éloignés de vous, mais aussi des enfants prodigues qui vous abandonnèrent. Faites que ceux-ci regagnent vite la maison paternelle, pour ne pas périr de misère et de faim.

Soyez le roi de ceux que des opinions erronées ont trompés ou qu'un désaccord a séparés de l'Eglise; ramenez-les au port de la vérité et à l'unité de la foi, afin qu'il n'y ait bientôt qu'un troupeau et qu'un pasteur.

Soyez enfin le roi de tous ceux qui sont plongés dans les antiques superstitions des gentils, et ne refusez pas de les arracher aux ténèbres pour les ramener dans la lumière et le royaume de Dieu. Donnez, Seigneur, à votre Eglise, le salut, le calme et la liberté. Accordez à toutes les nations l'ordre et la paix, et faites que, d'une extrémité à l'autre de la terre, résonne une seule parole : Louange au divin Cœur qui nous a donné le salut; à Lui soit honneur et gloire dans tous les siècles.

Ainsi soit-il.

CONSÉCRATION DE LA FRANCE ET PRIÈRE DU VŒU NATIONAL

Nous venons à vous, Cœur Sacré de Jésus, après nos défaillances et nos malheurs; ouvrez pour nous les trésors de votre charité infinie. Le sang qui a coulé de votre blessure a racheté le monde; qu'une goutte de ce sang divin, par sa toute-puissance expiatrice, rachète encore une fois cette France que vous avez aimée et qui, revenant de ses longues erreurs, veut rentrer dans sa vocation chrétienne. Oubliez nos iniquités pour ne vous souvenir que des saintes œuvres de nos pères, et laissez couler sur nous les flots de votre miséricorde. Que le temple élevé par nos mains devienne pour nous comme une citadelle inexpugnable qui protégera Paris et notre patrie. Cœur adorable de notre Dieu, la nation française vous implore : rendez-lui votre amour, bénissez-la, sauvez-la. *Amen.*

CROIX

Nos amis défunts

Sœur Joseph-Marie des Sœurs du Sauveur, à Aixe-sur-Vienne (Haute-Vienne). — Mme Elisabeth Cramouzaud, à Eymoutiers (Haute-Vienne), à 22 ans. — M. l'abbé Laumondais, recteur de la Chapelle-Erbrée (Ille-et-Vilaine), à 46 ans. — DOUX CŒUR DE MARIE, SOYEZ MON SALUT! (500 jours d'indulgence)

JAMAIS « TROP PETITE »

Qu'on ne dise plus : « Je ne puis rien essayer chez nous pour la diffusion de la *Croix*, ma paroisse est trop petite. »

A T., près Besançon, les résultats de la propagande sont merveilleux, grâce au dévouement du porteur de la *Croix*.

Dans cette localité, qui compte seulement 420 habitants, il se lit chaque jour 78 *Croix* quotidiennes, et chaque semaine 42 autres publications hebdomadaires.

D'ailleurs, quand une localité est trop petite pour y faire arriver un colis de *Croix* distribuées ensuite par un porteur, il reste un autre système de diffusion, sans porteur, à prix réduit, lequel peut réussir même dans les toutes petites communes, sans en excepter une seule.

Appliqué partout, il donnerait une force considérable à la défense des intérêts religieux.

Le propagateur recueille, par démarches personnelles, le plus grand nombre d'abonnements qu'il lui est possible de trouver. Ensuite, il nous écrit pour que nous puissions lui indiquer des conditions avantageuses, grâce à des combinaisons avec d'autres personnes de sa région.

ECHOS RELIGIEUX

Noces d'or sacerdotales

M. le chanoine Tumin, depuis trente et un ans directeur au Grand Séminaire de Rennes, a fêté avant-hier le 50e anniversaire de son ordination sacerdotale; le cardinal Labouré avait tenu à présider en personne cette fête.

ŒUVRES DE MER

Souscriptions recueillies du 8 au 15 juin

M. A. Malo, 500 fr. — M. Félix Andemard, 20 fr. — M. P. Fautel, 10 fr. — Mme Brieux Chartrain, 1 fr. 50. — Œuvre d'assurances maritimes : la Sphère et la Mer, 1 000 fr. — An., 20 fr. — M. G. Hambrouck, 10 fr. — Département de la Manche, 100 fr.

Comité de Pau, 300 fr.

Comité de Toulouse, 200 fr.

FEUILLETON DE LA CROIX DU 19 JUIN 1903 — 34 —

Le secret du docteur

Mortifié de son erreur, le domestique se confondit en excuses. Il introduisit Digby dans le cabinet de consultation et ferma la porte après lui. Un moment après, Phillips entra, en habit de soirée.

— Pas d'excuses, cher ami, commença-t-il. Je suis charmé de vous voir. Les Lancaster sont au salon, ainsi que deux ou trois connaissances d'Helen. Nous nous proposions de vous inviter aussi, mais ma femme a trouvé que Mrs Digby paraissait si fatiguée ce matin qu'il lui a semblé préférable de vous prier de venir demain dîner tranquillement et sans cérémonie avec nous.

— Merci, dit brièvement Digby. Je ne vous garderai qu'un moment, Philipps. Je suis venu vous dire de ne plus faire jamais ce que vous avez fait aujourd'hui.

— Ne plus faire quoi? demanda Phillips, étonné. Asseyez-vous, Digby; fumons un cigare ensemble. Je puis très bien m'absenter du salon pendant une demi-heure.

— Je ne peux pas m'asseoir, Phillips. Je vais me rendre dans Coxmoor Street. Ray, le confrère à qui j'ai cédé ma clientèle, m'a demandé mon assistance pour quelques cas compliqués..... Vous savez à quoi je fais allusion; je tiens à avoir votre promesse que la chose ne se renouvellera jamais.

— Je vous prie de vous expliquer un peu plus clairement, répondit Phillips avec une certaine touche de hauteur dans la voix. Veuillez me dire ce que je ne dois plus jamais faire.

— Ne plus m'envoyer de clients avec la fausse notion que je possède une cure pour la tuberculose et les maladies de poitrine. Lady Sharpe m'est venue aujourd'hui avec cette idée. Il m'a fallu la détromper et lui enlever l'espoir dont elle se berçait. La chose m'a été excessivement pénible, et je désire qu'elle ne se renouvelle pas.

— Est-il donc vrai que vous n'ayez pas découvert de remède pour les maladies de poitrine? demanda Phillips, ponctuant ses mots avec lenteur.

— Je n'ai rien découvert de positif. Croyez-vous, Phillips, que si je disposais d'un tel remède, je garderais mon secret pour moi seul? Puis-je vous demander où, comment et quand cette fausse rumeur vous est parvenue?

— Il est impossible, répondit Phillips, de suivre une rumeur à la trace et de remonter jusqu'à son origine. On se disait et l'on répétait à Saint-Christophe que vous étiez un homme de science, distingué, quoique encore inconnu. Quelqu'un avança même que vous vous occupiez de bactériologie et de culture organique. Quand Eden Browne mourut, quelques camarades me dirent : « Il n'y a qu'un homme qui puisse prendre sa succession, cet homme est Laurence Digby ». Beaucoup de nos collègues croient, sans rien spécifier, que vous tenez en main les fils d'une précieuse découverte; je ne sais rien de plus sur ce sujet. C'est à vous de savoir tirer parti de ce bruit répandu et d'arriver par ce moyen à la réputation et à la fortune. Eden Browne avait quelques notions à lui; il est mort avant d'avoir rien

— PENSEZ-VOUS, DIT DIGBY, UN ÉCLAIR DANS LES YEUX, QUE JE SERAIS CAPABLE D'UNE SI GRANDE DÉCOUVERTE SIMPLEMENT EN VUE D'AVANTAGES PERSONNELS?

découvert. Prenez la place qu'il a laissée vide; vous arriverez peut-être un jour à la célébrité et à la fortune.

— Pensez-vous, dit Digby, un éclair dans les yeux, que je ferais usage d'une si grande découverte simplement en vue d'avantages personnels? Je serai franc avec vous, Phillips, de tels sentiments m'inspirent du mépris et du dégoût!

Digby, en deux ou trois enjambées, atteignit l'extrémité de la pièce; puis, se retournant, fit face à son interlocuteur :

— Je n'ai pas découvert de cure pour la tuberculose, dit-il. Si vous m'avez poussé à venir ici, croyant que j'avais en moi l'étoffe d'un grand spécialiste, vous avez fait là une erreur capitale. J'ai agi imprudemment en venant dans Hartrick Street; je sens que je ne suis pas dans mon élément, mais je ne peux plus retourner en arrière.

Phillips avait légèrement pâli durant la première partie des reproches de son confrère, mais il avait beaucoup de sang-froid, il reprit vite son aplomb.

— Vous êtes surexcité, Digby, dit-il, et vous venez de me parler comme..... comme un vieil ami ne devrait pas le faire.....

— Qui a jamais dit que nous fussions amis? réplique Digby. Votre femme et la mienne sont amies, mais nous ne sommes, vous et moi, que de simples connaissances. Je suis un honnête homme, Phillips, il n'y a rien en moi du charlatan. Confessez-le franchement : Quand nous étions ensemble à Saint-Christophe, vos sentiments envers moi étaient-ils ceux de l'amitié? Le sont-ils même actuellement?

Un sourire ironique sur les lèvres de Phillips qui répondit lentement :

— Vous êtes la vérité et la candeur incarnées. Je vous répondrai avec non moins de franchise. Quand nous étions à Saint-Christophe, c'était de l'aversion que j'éprouvais pour vous, Digby.

— Merci, Phillips, vous m'avez enfin fait connaître vos véritables sentiments. Un mot de simple et honnête vérité comme celui-ci peut couvrir une multitude de fautes.

— Mais, continua le maître de la maison, il ne tient qu'à vous que mes sentiments d'aujourd'hui soient différents de ceux d'autrefois..... Je dois ajouter que j'ai de l'estime pour vous, plus que pour tout autre membre de notre profession. Ma femme et la vôtre sont cousines et amies; nous sommes proches voisins; nous avons ensemble de fréquents rapports, qu'est-ce qui s'oppose à ce que nous soyons amis?

— Ceci seulement : nos vues, nos opinions sont diamétralement opposées; la voie que vous suivez est en sens inverse de la mienne; allons donc chacun notre chemin. Je ne veux pas que vous m'envoyiez des clients, en me présentant sous de pompeuses et fausses couleurs, Phillips!

— C'est bien, répondit celui-ci, je ne dirai plus rien de votre cure pour les maladies de poitrine, puisqu'il ne vous plaît pas de me confier le résultat de vos expériences. Si, comme je le crois, vous gardez, par de vains scrupules, le germe d'une grande découverte dans le secret de votre laboratoire, je vous dirai franchement que vous agissez d'une manière cruelle envers l'humanité souffrante, mais ceci est une affaire à régler entre vous et votre conscience. Quant à vous envoyer des clients, vous ne pouvez pas m'empêcher de vous citer, de temps à autre, comme un collègue très consciencieux, très capable et légèrement *excentrique*. Il y a des femmes, beaucoup de femmes même qui fera